



Accompagnement en cas de problématique de santé spécifique 1/3

En coordination avec la DGRH, Unisanté peut accompagner vos collaborateurs·trices présentant une atteinte à la santé.

Problématique de santé / Incapacité de travail prolongée / Participation aux mesures de réinsertion

Public cible : Cadres / RH

Vous souhaitez une appréciation de médecine du travail pour des collaborateurs·trices présentant une problématique de santé ?

Dans le cadre de la prise en charge des situations d'incapacités de travail prolongées ou de problématiques de santé, Unisanté collabore avec le secteur «réinsertion professionnelle» de la DGRH et peut notamment contribuer à préciser :

- Les éventuelles limitations fonctionnelles.
- Les mesures et/ou aménagements qui pourraient soutenir le retour en emploi.

Problématique de santé / Incapacité de travail prolongée

Public cible : Collaborateurs·trices

Vous présentez une problématique de santé et vous souhaitez un avis médical sur les implications en lien avec le contexte de travail ? Unisanté peut vous recevoir de manière confidentielle pour une première évaluation de votre situation (1 à 2 consultations) afin de vous conseiller et au besoin vous orienter sur les ressources disponibles tant au niveau professionnel (RH, secteur réinsertion professionnelle, groupe impact, etc.) que médical.

Comment bénéficier de la prestation

Remplissez le formulaire de contact en ligne : www.unisante.ch/acv ou appelez le 021 314 44 95

ÇA VAUD LA PEINE !